



Déclaration de la CGT Educ'action 29 à la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail du Comité Social d'Administration Spécial Départemental du Finistère, le 14 décembre 2023

Personne ne devrait mourir sur son lieu de travail. Notre collègue Dominique Bernard a été assassiné dans son lycée et, au nom de la garderie nationale, les établissements scolaires sont restés ouverts. Pour les personnels du 1^{er} degré, rien n'avait été pensé ni prévu.

Personne ne devrait souffrir de son travail. Personne ne devrait voir sa santé altérer en exerçant son métier. Et pourtant...

L'instance qui nous réunit aujourd'hui n'ignore pas bien au contraire que, dans l'Education nationale, les travailleurs et travailleuses souffrent sur leur lieu de travail.

Les fiches SST du Registre Santé et Sécurité au Travail sont autant de sonnettes d'alarme tirées par toute une profession qui souffre de la dégradation de ses conditions de travail, qui souffre de ne pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, qui souffre de ne pas pouvoir faire son métier de transmission correctement.

Depuis septembre 2023, plus de 190 fiches ont été rédigées :

- 21 fiches concernent le second degré : les personnels administratifs rédigent des fiches de signalement ce qui atteste d'une souffrance indéniable : appropriation de nouveaux outils de gestion, surcharge de travail, manque de personnel.

- 170 fiches concernent le premier degré

Les 170 fiches ont ainsi été renseignées par les personnels, professeurs des écoles et AESH, du premier degré qui signalent, alertent et tirent la sonnette d'alarme.

11 fiches concernent les conditions thermiques relevant des circonstances exceptionnelles du passage de la tempête Ciaran mais nous interrogent sur les conditions d'accueil dans les écoles alors que pour les lycées endommagés, la rentrée était repoussée.

29 fiches font état de difficultés en lien avec les parents, indiquant la pression sociale qui pèse sur l'école publique.

Environ 100 fiches signalent des situations d'élèves devenues, faute de prises en charge efficaces, problématiques : agressions, agressions verbales, agressions physiques, crises de colère explosive, crises violentes, comportements violents, morsures, coups, coups de poing, coups de tête, ...

Dans leurs fiches, nos collègues, professeurs des écoles et AESH, décrivent factuellement les situations de souffrance. Lire, écouter, travailler avec elles et eux permet de voir que le travail est épuisant, que les conditions de travail sont dégradées, que la santé est altérée.

Et, néanmoins, en alertant, dans leur intérêt et celui des élèves, nos collègues proposent également des solutions pour améliorer les conditions d'accueil et, de facto, leurs conditions de travail. Nos collègues revendiquent :

- des délais d'intervention plus rapides
- des temps de concertation pour coordonner, expliquer, organiser les actions à mettre en place
- des formations pour les AESH, les ATSEM, les enseignants et enseignantes
- des personnels remplaçants en nombre suffisant
- des augmentations de moyens dans les RASED
- des psychologues, des infirmières et des médecins scolaires dans les écoles

Mais, faute de prendre en compte les revendications émanant des personnels, leurs besoins en moyens humains et matériels, en formation, faute de réfléchir aux discriminations et situations de souffrance engendrées par le validisme et l'école qui d'inclusive ne propose que hiérarchisation, stigmatisation, mise à l'écart, concurrence, reproduction des inégalités, les personnels souffrent.

Nous pouvons d'ores et déjà dire que si le bilan de santé et de sécurité est primordial pour avancer, pour améliorer la santé et les conditions de travail des personnels, notre employeur ne prend pas suffisamment en compte une organisation du travail devenue pathogène.

Aussi, nous souhaitons que la production de lignes directrices et budgétaires pour les plans d'action et de prévention permette de définir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de tous les personnels (enseignants et enseignantes, administratifs et administratives, AESH, AEd, Psy-En, infirmier·es)

Ce programme est primordial afin d'améliorer la santé et les conditions de travail des personnels et de défendre le service public d'éducation auquel nous restons plus qu'attachés.